

**Ordre du jour n°BA**

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 28  
JANVIER 2026**

**DELIBERATION N°26-01**

---

**SIGNATURE DE LA CONVENTION de financement « France NATION  
VERTE - ADEME – Recyclage foncier »  
Relative aux travaux de dépollution Les Biots à Cours (69)**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025, approuvé par la délibération n°21-029 du Conseil d'Administration en date du 05 mars 2021,
- VU la convention opérationnelle 69A108 tripartite entre la commune de Cours, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, et EPORA, signée le 17 mai 2024 portant sur « les Biots » sur la commune de Cours.
- VU la demande de subvention 11501587 déposée le 31 mars 2023 pour l'appel à projets « France NATION VERTE LE FONDS Vert – Recyclage foncier ».
- VU la décision de l'ADEME, en date du 02 décembre 2025, d'accorder une subvention de 1 396 000 € pour le projet de recyclage foncier du site « Les Biots » à Cours ;
- Vu la délibération n°23-93 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général fixant le seuil de délégation de signature de la Directrice à 1 000 000 € pour les conventions de subventionnement.

Considérant que :

EPORA accompagne la ville de Cours par le biais d'une convention opérationnelle pour la requalification du site « Les Biots ».

Il est attendu que l'EPORA acquière et requalifie l'ensemble des biens existants sur le site, en vue de céder l'assiette foncière libérée pour une destination industrielle.

Dans le cadre de cette intervention, l'EPORA a déposé un dossier pour répondre à l'appel

à projets « France NATION VERTE – ADEME – Recyclage Foncier ». Cette demande a été retenue et une subvention de 1 396 000 € a été accordée par l'ADEME.

Sur proposition du Président,

- Autorise la directrice générale d'EPORA à finaliser et à signer la convention de financement « France NATION VERTE Friche 2024– Recyclage foncier » relative aux travaux de dépollution du site « Les Biots » à Cours (69) ;
- Autorise la Directrice Générale à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de cette convention de subventionnement.

La Directrice Générale

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

*Florence HILAIRE*

EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :

*VERCHERE Patrice*

BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

28/1/2026

Signé par :

*Claire HEBERT*

52A196BF64C6496...

Claire HEBERT